

NOTE DU 23 JUILLET 2020

BUDGET UE DU PROCHAIN CFP (2021-2027)

ACCORD DU CONSEIL EUROPEEN - SOMMET DU 17 AU 21 JUILLET

Le Conseil européen s'est réuni en Sommet extraordinaire du 17 au 21 juillet, dans l'objectif de parvenir à un accord sur le plan de relance « Next Generation » et sur le budget du prochain CFP. Ales u terme de 4 jours et nuits de négociation – ce qui en fait l'un des plus long Conseil de l'histoire de l'Europe – les 27 chefs d'Etat et de gouvernement sont parvenus à un accord.

« Réparer et préparer la prochaine génération » : le plan de relance européen

Le plan de relance présenté en juin par Ursula Von den Leyen, « Next Generation », comportait à la fois un CFP 2021-2027 renforcé (avec un budget revu à la hausse : 1 100 milliards), et une proposition de fond de relance (750 milliards, dont 500 milliards de subventions et 250 milliards de prêts aux EM).

A la fin du Conseil UE de juillet 2020, **le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 est fixé à 1 074 milliards d'euros, accompagné d'un fonds de relance de 750 milliards d'euros.**

Budget global

Fond de relance

S'appuyant sur une initiative franco-allemande du 18 mai, la Commission européenne avait proposé en juin un « **fonds de relance européen** » de **750 milliards d'euros**, emprunt réalisé en son nom propre. Sur les 750 milliards empruntés en commun, environ 250 seraient par la suite prêtés aux EM, et 433 seraient redistribués aux EM les plus affectés par le Covid via des subventions européennes.

A la fin du Conseil européen, le montant global du Fond de relance est maintenu : 750 milliards d'euros, mais la répartition a été légèrement modifiée : 312,5 milliards d'euros de subventions et 360 milliards d'euros de prêts aux EM via un nouveau mécanisme de relance et de résilience (FRR)

Afin de donner des gages aux frugaux, ces transferts auraient lieu sous conditions, et les EM souhaitant en bénéficier devront présenter un plan d'investissement et de réforme économique, validé par la Commission et le Conseil, et compatible avec les objectifs environnementaux du Green Deal.

- | -

**Travail réalisé dans le cadre du PRDA Massif des Alpes,
Financé par le CASDAR du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation**

Evolution du budget PAC

Le budget PAC largement oscillé depuis la première proposition de la Commission de mai 2018 – largement en baisse, notamment sur le FEADER – et la proposition de CFP renforcé de juin 2020, prenant en compte la nécessaire relance budgétaire liée au COVID. L'accord sur le budget PAC est finalement intermédiaire.

Le budget de la politique agricole commune est fixé à 336,4 milliards d'euros, dont :

- 258,6 milliards d'euros pour le premier pilier
- 77,9 milliards d'euros pour le développement rural

MFF 2021-2027 CAP budget proposals, EU-27

Million euro	EU-27 2014- 2020+EDF	EU-27 2020 * 7 +EDF	Commission proposal 2021 2017 May 2018	Parliament proposal 2021- 2027 Nov 2018	Finland Presidency Dec 2019	Michel 1st negotiating box Feb 2020	Commission reinforced MFF inc. assigned revenue from ERI May 2020	Michel 2nd negotiating box July 2020	EuCo MFF conclusions July 2020	% change, I compared to B
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Constant 2018 prices										
1. Total MFF	1,082,320	1,107,138	1,134,583	1,324,089	1,087,327	1,094,827	1,100,000	1,074,300	1,074,300	-3.0%
2. In % of GNI (EU-27)	1.16%		1.11%	1.30%	1.07%	1.074%				
3. CAP spending	382,855	367,621	324,284	383,255	334,284	329,284	348,264	348,200	343,944	-6.4%
4. EAGF	286,143	273,743	254,247		254,247	256,747	258,251	258,200	258,594	-5.5%
5. EAFRD	96,712	93,877	70,037		80,037	72,537	75,013 +15,000* =90,013	72,250 +2,500** +15,000* =90,000	77,850 +7,5000* =85,350	-9.1%
6. % CAP (3/1)	35.3%	33.2%	28.5%	28.9%	30.7%	30.1%	31.7%	32.4%	32.0%	
Current prices										
1. Total MFF	1,063,101	1,151,866	1,279,408	1,493,701						
2. In % of GNI (EU-27)	1.16%		1.11%	1.30%						
3. CAP spending	375,429	382,473	365,005	431,946			391,440		386,608	1.1%
4. EAGF	280,351	284,803	286,195				290,702		291,088	2.2%
5. EAFRD	95,078	97,670	78,811				100,738		95,519	-2.2%
6. % CAP (3/1)	35.3%	33.2%	28.5%	28.9%						

Source: Elaboration by Alan Matthews on basis of Massot and Negre (2018) for current MFF figures and Commission May 2018 proposal; European Parliament position from Resolution of 14 November 2018 on the Multiannual Financial Framework 2021-2027; Finland Presidency proposal from Council document 14518/1/19 5 December 2019; Michel first attempt figures from Council document 5846/20 14 Feb 2020; Commission reinforced MFF figures from Commission COM(2020) 442 'The EU budget powering the recovery plan for Europe'; Michel 2nd negotiating box from Council document 9415/20 10 July 2020; European Council conclusions EU/CO 10/20 21 July 2020. MFF totals include the European Development Fund.

Notes: * Contribution to EAFRD from Next Generation EU recovery instrument; ** €2.5 billion of the EAFRD total was held back as unallocated. The current price figures shown for the EuCo MFF conclusions are not official figures but have been calculated by applying the relationship between the EAGF and EAFRD constant 2018 price and current price figures shown for the Commission reinforced MFF May 2020 to the constant price figures in the European Council conclusions.

Comparaison du budget PAC entre le CFP actuel et la proposition du futur CFP

La comparaison de budget implique plusieurs choix, qui modifient le résultat : le choix de la base de référence, et le choix d'une comparaison à prix constants / à prix courants.

La base de référence à utiliser pour la comparaison :

- Soit les crédits d'engagements de la dernière année du CFP actuel, multiplié par 7
→ c'est le choix de la Commission européenne pour sa comparaison
- **Colonne A dans le tableau ci-dessous**
- Soit, plus simplement, le total des crédits d'engagements du CFP 2014-2020,
Colonne B dans le tableau ci-dessous

La comparaison à prix constant ou à prix courants :

Le règlement CFP fixe chaque année les crédits d'engagement à prix constants, convertis en prix courants avec un déflateur annuel fixé à 2%. Ce sont ces montants qui figurent dans les annexes des règlements sur le plan stratégique PAC, qui fixent les plafonds préalloués aux paiements directs, etc. Néanmoins, ces montants en terme « réel » ne sont réels que si l'inflation est effectivement de 2% comme fixée par la Commission. Or les dernières estimations de l'inflation (estimation flash de la BCE en mai 2020) indiquent une inflation de -0.1% pour la zone euro.

→ Si l'inflation réelle de la période à venir est finalement inférieure à 2%, cela signifie que même un budget réduit à prix constant pourrait maintenir la valeur réelle des paiements agricoles

Que la comparaison budgétaire soit faite avec le volume global des ressources allouées à la PAC en 2014-2020 (colonne A) ou avec le volume 2020 multiplié par 7 (colonne B), **l'accord budgétaire du Conseil européen implique une réduction des prix constants de 2018,**

- **10,2% par rapport à la colonne A (38,9 milliards d'euros)**
- **6,4% par rapport à la colonne B (23,7 milliards d'euros).**

La comparaison en prix courants est plus difficile. Les conclusions du Conseil européen indiquent que le CFP sera également publié aux prix courants, en utilisant un déflateur fixe de 2%, mais cela n'a pas été fait dans ces conclusions.

A prix courants, le budget PAC sera globalement maintenu.

Pilier 1

Le résultat du Conseil européen représente une légère augmentation par rapport au budget du premier pilier du FEAGA proposé par la Commission en mai 2018. Il y a en fait eu une légère **augmentation du montant alloué aux enveloppes de paiement direct**, mais une légère diminution du montant alloué aux dépenses liées au marché.

Répartition des crédits d'engagement du pilier 1, prix constants 2018, en millions d'euros

	Proposition CFP de la Commission mai 2018	Conclusions du CFP EuCo Juillet 2020
Paielements directs	235 022	239 916
Dépenses liées au marché	19 225	18 678
Total FEAGA Pilier 1	254 247	258 594

Source: Chiffre des paiements directs pour la proposition de la Commission de mai 2018 à partir du tableau 4, Massot et Negre (2018), Département thématique du Parlement européen pour les politiques structurelles et de cohésion. Chiffres des paiements directs pour EuCo juillet 2020 CFP à partir des conclusions EuCo CFP. Chiffres totaux du FEAGA du tableau précédent. Les dépenses liées au marché sont calculées comme la différence.

Pilier 2

Le pilier 2 était largement amputé dans la proposition initiale de la Commission européenne. La proposition de la Commission pour un « CFP renforcé » envisageait **15 milliards d'euros supplémentaires sur le P2, en provenance du fonds de relance de l'UE « Next Generation »**.

L'accord du Conseil extraordinaire diminue de moitié ce montant : 7,5 milliards d'euros de subventions (8,07 milliards d'aide en prix courants), au lieu des 15 envisagés pour le 2nd pilier. Ces fonds sont destinés à aider les agriculteurs à atteindre les ambitions climatiques de l'UE.

Ce chiffre a été réduit de moitié au cours des dernières étapes des négociations - mais peut-être pour atténuer le choc, les dirigeants ont accepté de réserver près de **5,4 milliards d'euros de « cadeaux » à 15 pays** sur le budget de développement rural de la PAC.

→ **La France reçoit la plus grande part : 1 600 millions d'euros**. Elle est suivie par l'Allemagne (650 millions d'euros), l'Italie (500 millions d'euros) et l'Espagne (500 millions d'euros).

Cette allocation supplémentaire est destinée aux EM confrontés à des défis structurels particuliers dans leur secteur agricole ou qui ont beaucoup investi dans les dépenses du pilier II ou qui doivent transférer des montants plus élevés vers le pilier I afin d'accroître le degré de convergence

Le 13 octobre 2020, la COMAGRI du PE a travaillé à l'intégration des dispositions du Plan de relance européen (partie FEADER) dans le règlement de transition PAC. Le rapport, adopté à 46 voix pour, 0 contre et 2 abstentions, envisage notamment une **mise à disposition des fonds issus du Plan de relance dès 2021**, et non lors de la prochaine PAC entre 2022 et 2024 comme cela était envisagé par la CE.

- Environ 30% en 2021 : 2,4 Mds €
- Environ 70% en 2022 : 5.7 Mds €

- 4 -

**Travail réalisé dans le cadre du PRDA Massif des Alpes,
Financé par le CASDAR du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation**

Par ailleurs, la COMAGRI souhaite obtenir au moins **37% des fonds de relance disponibles pour les actions liées à l'environnement et au climat**. Et au moins 55% du fonds de relance devrait soutenir la création d'entreprises par les jeunes agriculteurs et les investissements dans les exploitations agricoles qui contribuent à une reprise économique résiliente, durable et numérique conformément au Green Deal européen, estiment les députés.

→ **Le texte devra à présent être négocié avec le Conseil**, avant que les nouvelles règles ne soient intégrées dans le règlement transitoire PAC

Néanmoins, dans les négociations (pour atténuer le choc de cette baisse ?), les dirigeants ont accepté de réserver près de 5,4 milliards d'euros de « cadeaux » à 15 pays sur le budget de développement rural de la PAC.

→ **La France en reçoit la plus grande part, suivie par l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.**

Budget PAC en France

L'enveloppe PAC pour les agriculteurs français s'avère stable aux alentours de 62 milliards d'euros, incluant

- **des aides 1^{er} pilier à haute de 51 milliards d'euros sur sept ans (contre 52 milliards d'euros sur l'exercice écoulé)**
- **des aides 2nd pilier de 11,4 milliards d'euros (contre un peu moins de 10 milliards sur la période 2014-2020)**

Suite des négociations

L'accord au Conseil obtenu, il reste à obtenir **l'approbation du Parlement européen.**

Or si le Parlement s'est félicité de l'accord sur l'instrument européen de relance, il a en revanche jugé inacceptable que le budget à long terme ait été réduit. En théorie, il pourrait donc mettre son veto à l'accord budgétaire ; même s'il est peu probable qu'il prenne le risque de retarder un plan de relance difficilement conclu, et conçu pour relever l'économie européenne.